

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 13

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 Octobre 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ADMINISTRATION GENERALE

RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT

OBJET

Demande de garantie d'emprunt formulée par l'association de l'Oeuvre du Calvaire.
Opération : travaux d'investissement pour la rénovation et la modernisation de la
clinique/MAS Sainte Elisabeth 72, rue Chape - 13004 Marseille.

**Direction des Finances
Service du Budget & Gestion Financière
12409**

PRESENTATION

L'association de « L'Œuvre du Calvaire », créée le 21 avril 1894 et reconnue d'utilité publique par décret du 28 juillet 1928, gère la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) et la clinique Sainte Elisabeth.

Situé au 72, rue Chape, dans le 4^{ème} arrondissement de Marseille, cet établissement développe des prestations de soins palliatifs (clinique) et prend en charge l'accueil des personnes en situation de lourd handicap (MAS).

L'association souhaite développer un projet global d'investissement afin de rénover la structure et améliorer l'accueil des patients.

Ainsi, les travaux prévus concernent :

- la rénovation de l'unité de soins de suite et de réadaptation de la clinique : 13 lits actuellement positionnés au 3^{ème} étage et qui seront redéployés au 2^{ème} étage,
- la modernisation conjointe de l'accueil, des liaisons verticales (escalier extérieur aux normes des établissements recevant du public (ERP)) et la création de chambres d'hôtes pour améliorer l'accueil des familles de patients.

Ce projet représente un investissement global de 3 100 000,00 € financé par emprunt (1,8 M€) et sur fonds propres (1,3 M€).

La 1^{ère} tranche de travaux intéressant la présente demande de garantie s'élève à 2 150 000,00 € Afin de financer cette 1^{ère} phase, un prêt d'un montant de 1 808 887,00 € a été obtenu auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (prêt à taux 0% pour une durée de 20 ans).

La garantie départementale sollicitée par l'organisme représente 50% de ce financement, soit 904 443,50 €. La ville de Marseille, est également sollicitée pour une co-garantie complémentaire à hauteur de 50%.

La seconde tranche de travaux portera sur un projet d'extension de 8 places pour la MAS. Créée en 1994, celle-ci accueille actuellement vingt-cinq personnes adultes polyhandicapées physiques et mentales en séjour permanent.

S'agissant d'un nouvel organisme, l'encours garanti de cette association auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône est nul.

Cette garantie d'emprunt est assortie de la délibération correspondante ainsi que d'une convention de garantie d'emprunt à faire signer entre l'organisme et le Département.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

